

Demande d'inscription 2018 / 2019

Transport scolaire par autocar

Pour cette rentrée scolaire 2018, il vous est possible de remplir votre demande d'inscription directement sur le site internet **transports.nouvelle-aquitaine.fr**, rubrique **transports scolaires**.

- Pour une première demande, connectez-vous et inscrivez-vous en quelques minutes.
- Pour un renouvellement, c'est encore plus simple. Munissez-vous de votre identifiant et de votre mot de passe ci-contre et complétez votre dossier en ligne.

Identifiant :
Mot de passe :

IMPORTANT : avant de remplir cet imprimé, lisez attentivement la notice au dos. Ecrire en **MAJUSCULE**, SVP.

1^{RE} DEMANDE

RENOUVELLEMENT

MODIFICATION

Identité de l'élève	
Nom :	Sexe : F M
Prénom :	Date de naissance :

Représentant légal		Parent	Tuteur	Famille d'accueil	Foyer
Nom :					
Prénom :				Tél. fixe :	
Adresse :				Portable :	
Code Postal :				Courriel :	
Ville :					

Scolarité 2018 / 2019		Externe ou demi-pensionnaire	Interne
Etablissement scolaire :		Commune de l'établissement :	
Classe :		Options :	
Filière :	Générale	Technologique	Technique Professionnelle
Statut :	Scolaire	Etudiant	Apprenti rémunéré
Ecolier scolarisé dans une autre école que celle de la commune de rattachement : accord du maire du domicile <u>obligatoire</u>		VISA DU MAIRE	


Commune et point de montée	
Commune de montée :	Point de montée :

En correspondance uniquement
Une ligne régulière du réseau "Haute-Vienne en car" (entourer la ou les lignes empruntées). 1 - 2 - 3 - 5 - 7 - 9 - 11 - 12 - 15 - 16 - 19 - 21 - 24 - 26 - 28 - 29 - 36 - 40 - 50 - 61 - 62 - 70 - 81
Un service de transport scolaire
Une ligne TER routière (entourer la ligne empruntée). 7- 9

Les renseignements portés sur ce document feront l'objet de vérifications. Toute fausse déclaration entraînera un nouvel examen du dossier et, le cas échéant, une révision de la participation familiale, voire une exclusion des transports scolaires. Pour les possibilités de réduction de la participation familiale, voir au dos. Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente demande. Toute modification devra impérativement être transmise à la Sous-Direction des transports dans les plus brefs délais.

J'atteste avoir pris connaissance du règlement et des conditions de transport, et je m'engage à les respecter.

Fait à : Le :

 <p>SIGNATURE DU REPRÉSENTANT LÉGAL OBLIGATOIRE :</p>
--

<p>RETOURNEZ CETTE DEMANDE AU PLUS TARD LE 30 JUIN SOUS ENVELOPPE SUFFISAMMENT AFFRANCHIE À L'ADRESSE SUIVANTE :</p> <p>Région Nouvelle-Aquitaine Sous-Direction des transports routiers de voyageurs 27, boulevard de la Corderie - CS 3116 87031 Limoges cedex 1</p>

QUI EST CONCERNÉ PAR CET IMPRIMÉ ?

- » Tous les élèves domiciliés hors de l'agglomération de Limoges - Métropole.
- » Les élèves domiciliés dans l'agglomération de Limoges (Aureil, Boisseuil, Bonnac-la-Côte, Chaptelat, Condatsur-Vienne, Couzeix, Eyjeaux, Feytiat, Isle, Le Palais-sur-Vienne, Le Vigen, Panazol, Peyrilliac, Rilhac-Rancon, Saint-Gence, Saint-Just-le-Martel, Solignac, Verneuil-sur-Vienne, Veyrac) et scolarisés hors de cette agglomération.

En cas de changement de domicile ou d'établissement en cours d'année scolaire

Vous devez impérativement le signaler à la Sous-Direction des transports de Limoges. Le titre de transport devra éventuellement être restitué.

Comment se renseigner sur les horaires ?

Les horaires sont disponibles :

- » Pour les enfants empruntant un service spécial : dans votre mairie ou sur le site transports.nouvelle-aquitaine.fr
- » Pour les élèves empruntant une ligne régulière : à la Boutique ou sur le site transports.nouvelle-aquitaine.fr
- » Pour les élèves inscrits sur les lignes TER routières : directement auprès du transporteur

COMBIEN ÇA COÛTE ?

Le mode d'emploi vous indique la participation aux frais de transport qui vous sera demandée cette année scolaire pour la prise en charge de votre enfant. Si vous ne l'avez pas reçu avec votre fiche d'inscription, vous pouvez vous le procurer soit auprès de votre mairie, soit auprès de la Sous-Direction des transports de Limoges ou sur transports.nouvelle-aquitaine.fr, rubrique **transports scolaires**.

POUVEZ-VOUS BÉNÉFICIER D'UNE RÉDUCTION DE VOTRE PARTICIPATION FAMILIALE ?

Si vous êtes bénéficiaire des minima sociaux, ou si vous disposez de faibles revenus, vous pouvez éventuellement bénéficier d'une réduction de votre participation familiale.

Cochez cette case :

Afin d'étudier vos droits, joignez une attestation de paiement de la CAF ou de la MSA de moins de 3 mois, sur laquelle figurent votre quotient familial et la composition de la famille. Votre situation s'apprécie au jour de l'inscription.

Si vous avez plusieurs enfants bénéficiant de la prise en charge des transports scolaires cette année, vous pouvez bénéficier d'une réduction à partir du 2^e enfant transporté :

Cochez cette case :

Afin d'étudier vos droits, indiquez les noms, prénoms et dates de naissance de vos autres enfants. Assurez-vous que toutes les demandes nous parviennent en même temps.

NOM	PRÉNOM	DATE DE NAISSANCE

IMPORTANT

La réduction « sous condition de ressources » ou « 2^e enfant » ne sera pas accordée :

- Aux élèves qui ne respectent pas la carte scolaire.
- Ou résidant à moins de 3 kilomètres de leur établissement.



DOSSIER D'INSCRIPTION

Depuis le 1^{er} septembre 2017, la Région Nouvelle-Aquitaine assure la gestion du transport interurbain et scolaire* sur l'ensemble du territoire. 225 000 élèves, de la maternelle au lycée, sont ainsi transportés quotidiennement sur les quelque 6500 circuits scolaires de la région.

Première demande ou renouvellement : l'inscription est obligatoire.

Elle doit être effectuée **avant le 30 juin 2018**.

QUI PEUT BÉNÉFICIER DU TRANSPORT SCOLAIRE ?

Les élèves scolarisés dans un établissement de Haute-Vienne, public ou privé (sous contrat) de la maternelle à la terminale.

Les exceptions :

- » Les élèves scolarisés et domiciliés dans l'agglomération de Limoges sont pris en charge par la communauté d'agglomération de Limoges Métropole (05 55 45 78 78 ou agglom-limoges.fr).
- » Les élèves scolarisés hors département peuvent bénéficier de la prise en charge d'une partie des coûts de transport sur le réseau SNCF sous certaines conditions (voir le formulaire « SNCF AIS »).
- » Les élèves domiciliés hors Haute-Vienne et scolarisés dans ce département peuvent bénéficier d'une prise en charge sur un service existant sous certaines conditions (nous contacter).

Les autres élèves :

- » Les apprentis rémunérés (CFA), les étudiants et les élèves scolarisés dans un établissement privé hors contrat avec l'Education Nationale ne peuvent pas bénéficier du transport scolaire.

* Hors transport des élèves en situation de handicap qui reste de la compétence des Départements.

COMMENT REMPLIR VOTRE DOSSIER ?

Si vous vous inscrivez en ligne sur transports.nouvelle-aquitaine.fr

Vous bénéficiez d'un délai d'inscription étendu du 4 juin au 9 juillet. L'ensemble de la démarche est expliqué pas à pas sur le site de la Région.

Si vous avez inscrit votre enfant en 2017-2018 :

- » Par papier, la fiche d'inscription pré-imprimée remise par son établissement scolaire ou envoyée à votre adresse mentionne vos identifiants et mot de passe permettant de se connecter au dossier de votre enfant.
- » Par internet, vous avez reçu un courrier électronique permettant de se connecter au dossier de votre enfant (à l'adresse utilisée lors de sa précédente inscription).

L'INSCRIPTION EN LIGNE N'EST PAS ACCESSIBLE AUX ÉLÈVES INTERNES QUI UTILISENT LE TRAIN OU CAR TER.

SI VOUS NE POUVEZ PAS VOUS INSCRIRE EN LIGNE :

- » Si vous utilisez un service par autocar (un transport scolaire ou une ligne régulière), utilisez la fiche d'inscription « transport scolaire par autocar ».
- » Si vous utilisez le train en qualité de demi-pensionnaire, utilisez la fiche d'inscription « transport scolaire par train pour les élèves demi-pensionnaires ».
- » Si vous utilisez le train en qualité d'interne utilisez la fiche d'inscription « transport scolaire par train pour les élèves internes », accompagnée de la liasse SNCF et de deux photos d'identités.
- » Une fois l'inscription validée, vous recevrez par courrier le montant de la participation familiale due ainsi que les modalités de règlement et de retrait du titre.

IMPORTANT

Le traitement de votre demande nécessite un certain délai. Inscrivez votre enfant le plus tôt possible dès connaissance de sa scolarité. Les demandes incomplètes seront retournées.

Le retour de votre demande avant le 30 juin vous garantit la délivrance de votre titre de transport avant la rentrée scolaire. Passée cette date, votre enfant sera pris en charge dans la limite des places disponibles et à un point d'arrêt déjà existant. Les circuits de transport scolaire sont modifiés une seule fois par an, au retour des vacances de la Toussaint.

COMBIEN COÛTE LE TRANSPORT SCOLAIRE ?

Le coût moyen du transport scolaire d'un élève est de plus de 1000 € par an. La participation familiale qui vous incombe ne représente donc pas le coût réel de ce service. Le règlement s'effectuera après réception de votre accord de prise en charge ou directement sur le site internet de la Région si vous choisissez cette option.

1. L'ÉLÈVE RÉSIDE EN HAUTE-VIENNE ET FRÉQUENTE L'ÉTABLISSEMENT DE SA ZONE DE PROXIMITÉ :

Il réside à plus de 3 km de son établissement scolaire de rattachement, la participation familiale est de :

- » Pour le 1^{er} enfant transporté : 65 €.
- » À partir du 2^{ème} enfant transporté : 32,50 €.
- » Pour chaque enfant sous condition de ressources : 0 €.

Il réside à moins de 3 km de son établissement scolaire de rattachement, la participation familiale est de :

- » Pour chaque enfant transporté : 120 €.

2. L'ÉLÈVE FRÉQUENTE UN AUTRE ÉTABLISSEMENT QUE CELUI DE SA ZONE DE PROXIMITÉ :

- » Pour chaque enfant transporté : 250 €. Les élèves peuvent, sous certaines conditions, bénéficier d'une zone de proximité étendue à l'ensemble du département (SEGPA, LEP, LEPA, 3^{ème} découverte professionnelle...)

LA PARTICIPATION FAMILIALE EST DUE ANNUELLEMENT. LA TOTALITÉ DE SON MONTANT SERA EXIGÉE QUELLE QUE SOIT LA DURÉE EFFECTIVE D'USAGE DU TRANSPORT SCOLAIRE.

Nous contacter :

Antenne Nord - Nantiat
Tél. : 05-55-53-70-30

Antenne Ouest - Rochechouart
Tél. : 05-55-03-35-29

Antenne Est - Châteauneuf-la-Forêt
Tél. : 05-55-69-65-08

Région Nouvelle-Aquitaine
Sous-Direction des transports routiers de voyageurs
27, boulevard de la Corderie - CS 3116
87031 Limoges Cedex 1

Les antennes seront fermées du 6 au 24 août inclus.
Pour toute information, veuillez contacter
le site de Limoges : 05 55 45 57 77